

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	8
Procurations :	8
Votants :	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE (arrivé à 19H06), Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/137-2022**Extension de la salle des fêtes à Capelle : approbation de l'Avant-Projet
Définitif (APD)**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022.

ENTENDU que pour répondre aux demandes des utilisateurs et améliorer la fonctionnalité de la salle des fêtes à Capelle, il a été décidé d'agrandir le bâtiment en lui ajoutant des sanitaires pour personne à mobilité réduite accessibles depuis l'extérieur, un hall d'entrée ainsi qu'un local de stockage.

CONSIDERANT qu'après consultation, la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à Julie CARRIERE Architecte.

CONSIDERANT que le projet présenté consiste en une extension de la salle des fêtes au Sud-Est qui vient retravailler l'entrée du bâtiment selon une forme traditionnelle en utilisant des matériaux et des teintes similaires ou identiques à l'existant. Un aménagement des abords Nord-Est sera effectué afin de créer un passage piétonnier qui permette l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

CONSIDERANT que le montant estimatif du projet qui augmentera d'environ 27 m2 la surface initiale de la salle des fêtes, s'élève à 71 733 € HT répartis comme suit :

	Montant en € HT
Prestations intellectuelles (maître d'œuvre, bureau de contrôle, ...)	13 400
Travaux	58 333
Total	71 733

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) de l'agrandissement de la salle des fêtes à Capelle tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et de signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2022

Et de la publication le : 27 DEC. 2022